

Budget du Québec 2017-2018 : pas grand-chose pour les aînés

Québec, le 28 mars 2017 – Le budget 2017-2018 déposé par le gouvernement du Québec présente bien peu de mesures concrètes destinées à améliorer la santé et la sécurité des personnes aînées. C'est ce qui ressort de l'analyse préliminaire des documents budgétaires effectuée par l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ).

L'AREQ se réjouit de l'abolition de la taxe santé, toutefois elle rappelle que cette réduction rétroactive du fardeau fiscal des particuliers a été rendue possible grâce aux coupures majeures effectuées au cours des dernières années dans les services publics, principalement dans le réseau de la santé. Ces coupures ont encore aujourd'hui des conséquences concrètes pour des milliers de personnes aînées.

« Le gouvernement s'imagine peut-être que les personnes aînées, en recevant un chèque pour l'abolition de la taxe santé, oublieront qu'il leur est toujours aussi difficile d'avoir accès à un médecin ou de recevoir du soutien à domicile, qu'il reste beaucoup à faire pour assurer leur sécurité dans les résidences d'aînés ou pour offrir des services de qualité dans un CHSLD. Et c'est sans compter que plusieurs cliniques médicales tentent encore, par des moyens détournés, de facturer des frais à leurs patients. On redonne d'une main ce qu'on a enlevé de l'autre », a déclaré le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

La sécurité d'abord

L'AREQ accueille par ailleurs de façon mitigée l'annonce de maigres sommes supplémentaires pour bonifier la couverture de la ligne Aide Abus Aînés et pour soutenir des visites d'amitié dans les CHSLD. Ce sont là des efforts louables, toutefois pendant ce temps, le gouvernement accuse du retard dans l'implantation des gicleurs et diminue les règles entourant la surveillance dans les résidences privées. Aussi, il est encore à l'étape des projets-pilotes sur l'amélioration de la qualité et de la diversité des repas en CHSLD.

« C'est bien de briser l'isolement de nos aînés vulnérables, mais on devrait commencer par assurer leur sécurité et les nourrir correctement. Le gouvernement semble plus empressé à faire de belles annonces qu'à corriger des lacunes abondamment documentées », rappelle le président de l'AREQ.

Où est l'argent pour contrer la maltraitance?

Par ailleurs, l'AREQ s'étonne que le gouvernement ne prévoie aucun investissement concret pour assurer la mise en œuvre du projet de loi 115 pour lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées. Pourtant, lors des consultations entourant le projet de loi 115, plusieurs groupes ont souligné que les outils qu'il contient seront vains si les ressources humaines et financières ne sont pas au rendez-vous.

Par exemple, l'AREQ a réclamé que le gouvernement mène une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des personnes aînées, du personnel des divers milieux d'hébergement et du grand public sur les formes et les manifestations de la maltraitance et les droits des personnes aînées.

L'AREQ a également réclamé que le gouvernement accorde aux établissements de santé et de services sociaux les ressources supplémentaires requises pour l'élaboration et la mise en

œuvre de leur politique sur la maltraitance ainsi qu'aux commissaires locaux aux plaintes, comme la loi les y engage. Le budget ne contient rien à cet égard.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit simplement effectuer le « bilan final » de la *Politique Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté*, dont le plan d'action vient à échéance cette année, sans prendre d'engagements financiers pour son renouvellement. Il faudra donc attendre d'éventuelles annonces gouvernementales avant de porter un jugement à cet égard.

Le vieillissement n'est pas une catastrophe

Enfin, l'AREQ déplore que le gouvernement emploie un discours catastrophique sur le vieillissement de la population pour dénoncer la baisse des transferts fédéraux pour la santé. Pourtant, le gouvernement concède lui-même, en citant une étude du Conference Board, que le vieillissement ne compte que pour 1 % dans la hausse des coûts de santé (voir la page F7 du Plan économique 2017-2018).

« Nous déplorons nous aussi la réduction des transferts fédéraux pour la santé, toutefois nous n'acceptons pas que le gouvernement se serve du vieillissement pour attaquer le gouvernement fédéral et éventuellement justifier de nouvelles coupures en santé. C'est une autre démonstration d'âgisme que nous dénonçons », conclut le président de l'AREQ.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication – AREQ
Cell. : 418 929-4082
Courriel : provost.dominic@areq.lacsq.org